

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de février, à 19h30, le Conseil municipal de la COMMUNE de TORCIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire en salle de conseil, sous la présidence de Mme Françoise GIRAUDET (Maire).

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2023

Nombre de Conseillers : **Présents** : Mme GIRAUDET Françoise (Maire), Mme BARBARIN Estelle (1^{ère} adjointe), M. VALERIOTI Giacomo (2^{ème} adjoint), M. PAMBRUN Gilles (3^{ème} adjoint), Mme BOUQUET Aurélie, M. CORDOVADO Vincent, M. COUPRIE Patrick, M. Pascal FEAUD, Mme FERRIER Frédérique, Mme MELOTTO Monique, Mme PACCALLET Emilie, M. TAVERNIER François, Mme GALLET Chantal, M. PACCALLET Guy
. En exercice : 15
. Présents : 14
. Absent excusé : M. CHAVANT Jean-Marc
Secrétaire de séance : Mme PACCALLET Emilie

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 12 décembre 2022.

II. DELIBERATIONS

• Achat de 99m² de la parcelle C1972

Madame le Maire explique que pour la création d'un bac de décantation du surpresseur situé au Hameau de Dorvan, la municipalité doit se porter acquéreur d'une partie de la parcelle C1972 appartenant à Mme JACQUIER épouse BERTAZZO Marthe. En collaboration avec le SIERA et le cabinet de géomètre PRUNIAUX-GUILLER, un plan de division a été réalisé le 26 janvier 2023. Ce plan nous indique que 99m² doivent être achetés à Mme JACQUIER épouse BERTAZZO Marthe. Madame le Maire propose d'acheter au prix de 1€/m² (soit un total de 99€) auquel doivent être rajoutés les frais d'acte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la proposition de Madame le Maire d'acheter 99m² de la parcelle C1972 au prix de 1€/m², de prendre à sa charge les frais d'acte administratif, et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

• Subvention Voyage Scolaire – Classe CP/CE2

Madame le Maire rappelle que, comme évoqué dans les divers du conseil municipal du 12 décembre 2022, une demande de subvention pour un voyage scolaire a été effectuée par Mme Sarah BESSIERE, enseignante des CP-CE2. Elle rappelle également que ce voyage scolaire amènera, en pension complète, à l'école des neiges de Lamoura 22 élèves du 26 au 28 avril 2023 pour un coût global de 5 380€. Madame le Maire demande ainsi au Conseil Municipal de valider « officiellement » la subvention de 1 000€ décidée lors du dernier conseil.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte de verser une subvention de 1 000€ pour le voyage scolaire 2023 des CP-CE2, et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette subvention.

• Mise en place de tickets restaurant

Madame le Maire explique que suite à une demande de l'ensemble du personnel communal et au vu du contexte économique actuel, il serait bon de mettre en place un système de « ticket restaurant » sous forme de carte en collaboration avec l'entreprise Up (carte UpDéjeuner). La valeur unitaire de chaque «

titre » serait de 6[€] avec 50% de prise en charge par la municipalité. Il serait attribuable à tout agent désireux de l'avoir (CDI, CDD, stagiaire etc...) à hauteur d'un titre par jour travaillé. Ces tickets restaurants sont totalement exonérés de charges sociales et fiscales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 12 pour, accepte de mettre en place l'offre Carte UpDéjeuner pour une valeur de 6[€] / jour travaillé avec une prise en charge de 50% par la collectivité, et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **Convention de servitude au profit du Département de l'Ain sur la parcelle C1979**

Madame le Maire explique que suite à une demande du Département de l'Ain une convention de servitude sur la parcelle C 1979 doit être signée. L'objectif de cette convention est d'autoriser le Conseil départemental à pénétrer sur des parcelles communales pour la réalisation des travaux mais aussi à son entretien, aux réparations et toutes autres interventions qui s'avèreraient nécessaires pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des ouvrages de protection. La présente convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature et sera applicable tant que les aménagements réalisés par le Département resteront en service. Elle prendra fin de plein droit dans le cas où les aménagements effectués par le Département n'auraient plus d'utilité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte la mise en place d'une convention de servitude au profit du Département de l'Ain sur la parcelle C 1979, et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **Achat de parcelles à la SNCF**

Madame le Maire explique que la parcelle AK 218 appartenant à la SNCF VOYAGEUR permettrait de créer un parking « sécurisé » pour les habitants de Montferrand et autres usagers. Cette parcelle étant située du côté du hameau cela évitera de traverser à pied le passage à niveau. Après contact avec la SNCF, l'organisme nous indique que le prix minimum d'achat serait de 10 000 € et qu'il serait possible de rajouter d'autres parcelles. Madame le Maire propose d'acquérir les parcelles suivantes : AK 218 après division parcellaire permettant le respect des distances de sécurité ; AB 9 d'une surface de 492m² ; AB 39 d'une surface de 264m² ; et AC 972 d'une surface de 436m² : après vérification auprès des services fonciers du nom du propriétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte l'achat de ces parcelles MAIS formule une option de rétractation après avoir reçu : le prix final d'achat, la division parcellaire de l'AK 218, et le nom du propriétaire de l'AC 972. Il autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

III. INFORMATIONS DIVERSES

- **Réservoir de Torcieu :**

Pour son entretien annuel, le réservoir de Torcieu a dû être vidangé. Il s'avère que cette vidange a entraîné l'inondation d'un garage et un écoulement de plusieurs jours sur la voie publique. Suite à ces 2 incidents, le SIERA a informé la municipalité qu'il allait faire passer une caméra dans le réseau de vidange pour voir d'où venait le problème.

- **Compteurs d'eau communaux :**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie le 23 février dans lequel le SIERA informe la commune que 2 compteurs pourraient être résiliés et demande si les 6 compteurs situés à l'intérieur des bâtiments communaux pourraient être relevés tous les 6 mois par les agents municipaux. Le conseil municipal après discussion décide de la résiliation d'1 compteur celui de l'ancien local des pompiers de Montferrand, celui des WC Public sera remis en fonction au printemps. En ce qui concerne le relevé des compteurs des bâtiments communaux, il décide d'accéder à la requête du SIERA.

- **Limitation de vitesse - La Guicharde :**

Suite à la rencontre avec le Conseil Général Route, un relevé du flux de véhicules ainsi que de leur vitesse a été effectué sur 8 jours. Le compte-rendu de cette analyse nous apprend que la vitesse

moyenne des véhicules légers est de 63.3km/h et celle des poids lourds de 59.2km/h pour une vitesse dans le lieu-dit limitée à 70km/h. Un abaissement de la vitesse à 50km/h est proposé, le conseil accepte.

- **Travaux au Chauchay :**

Monsieur Giacomo VALERIOTI, 2nd adjoint, explique que la phase d'appel d'offre va bientôt être lancée. Suite à la validation du choix des entreprises pour la réalisation des travaux, se tiendra une réunion publique d'informations auprès des habitants.

Il rappelle que ces travaux seront découpés en 2 tranches : la 1^{ère} commençant en septembre 2023 pour les réseaux humides, et la 2^{ème} sur 2024 pour la voirie.

- **Parties Communes Lotissement « Mas Maçon » :**

Il s'avère que les parcelles servant de parties communes au lotissement appartiennent toujours à l'entreprise Corbioli Lotir. La municipalité va donc demander la rétrocession de ces parties communes. Si cela est accepté par les habitants du lotissement, la municipalité se chargera de leur entretien (tontes, déneigements, gestion de tous les réseaux...).

- **Climatisation :**

Un devis de climatisation pour la cantine/garderie, la micro-crèche et l'Espace Janine Sonnery a été reçu, il s'élève à 33 420^{€TTC}.

Madame BARBARIN Estelle, 1^{ère} adjointe, explique qu'un partenariat entre la CCPA et l'ALEC01 est en train d'être mis en place. Ce partenariat permettra l'étude énergétique et la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux « anciens » des municipalités qui souhaiteront intégrer ce programme.

Le conseil décide de valider le devis pour la micro-crèche, le bâtiment étant trop récent pour rentrer dans le futur projet de partenariat, mais de mettre en suspend la validation des autres bâtiments.

- **Visite des ponts :**

Madame le Maire présente les « carnets de santé » réalisés par le CEREMA des différents ponts de la commune :

- * Pont du Quartier d'en Bas sur Bief Ravinet : l'ouvrage est globalement dans un bon état ;
- * Pont du Chemin du Pont sur Bief Ravinet : l'ouvrage est dans un état moyen ;
- * Pont de la Rue de la Gare sur l'Albarine : l'ouvrage est globalement dans un bon état ;
- * Pont de la Rue des Anciens Combattants sur ruisseau : l'ouvrage n'a pas pu être visité ;
- * Passerelle du Chemin piéton sur l'Albarine : l'ouvrage est en assez bon état ;
- * Mur de la Rue de la Gare sur l'Albarine 2 : le mur est en bon état général ;
- * Mur de la Rue de la Gare sur l'Albarine 1 : le mur est en bon état général ;
- * Pont du Quartier d'en Bas sur ruisseau : bon état de la partie structurelle du pont.

Monsieur Gilles Pambrun, 3^{ème} adjoint, déclare se charger des travaux de surveillance ou d'amélioration demandés.

- **SR3A et AAPPMA :**

Madame le Maire fait lecture d'un mail de l'AAPPMA à destination du SR3A, dont la municipalité est en copie. Dans son mail, l'association de pêche demande l'intervention d'un bureau d'étude sur les travaux effectués sur l'Albarine comme décidé lors de la réunion du mois d'octobre.

- **SCOT BUCOPA :**

Lors de la réunion du lundi 06 février, le président du SCOT BUCOPA a informé Madame le Maire que les parcelles préconisées pour l'installation d'une zone commerciale vers le garage BOLLEY vont être récupérées par le SCOT BUCOPA et déclassées. Cela ne prive pas la municipalité, ces parcelles étant classées en zone rouge et donc inconstructibles.

- **Roseraie "Le Jardin du Lion d'Or"**

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil que Mme Bernard Flore a déposé le 02 janvier 2023, 2 requêtes contre les décisions du Tribunal Administratif de Lyon en date du 03 novembre 2022. Maître Morgan BESCOU s'est porté défenseur de la municipalité.

- **Piste cyclable**

Madame Estelle BARBARIN, 1^{ère} adjointe, explique qu'un projet de piste cyclable est en réflexion auprès de la CCPA. La piste cyclable relierait Bettant à Montferrand en longeant l'Albarine via le Chemin des Seiglières, elle serait aménagée de tables de pique-nique, d'abris, d'un parking, de barrières... Les travaux pourraient débuter d'ici la fin de l'année si le projet qui sera bientôt présenté à la municipalité, convient. Cet aménagement devrait être totalement gratuit pour la collectivité.

- **Spéléobox :**

Suite à la réunion de l'Entente en présence de M. GUYADER, président de la CCPA, et M. COLIN, DGS de la CCPA, le projet des spéléobox qui avait été abandonné il y a quelques années pourrait revoir le jour. Le projet doit être repris et présenté à la CCPA pour voir si celui-ci peut être viable au sein du territoire communal.

- **Budget 2023 :**

Comme depuis quelques années les recettes de la commune diminuent drastiquement. Madame le Maire prend l'exemple de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation mensuelle), celle-ci s'est vu passer de 1 889€ en janvier 2021 à 650€ en janvier 2023.

De même que suite au remaniement des critères d'attribution du Fond de Compensation de TVA, il s'avère que cette année au lieu des 64 661.62€ calculés, la municipalité ne percevra que 28 447.38€.

- **Vente parcelles « En Tapon »**

Le rendez-vous de signature finale pour la vente à la CCPA de parcelles « En Tapon » est fixé au jeudi 1^{er} mars 2023.

Madame le Maire, Françoise GIRAUDET, clôt la séance à 22h20.

Le Maire, Françoise GIRAUDET

